

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 27 janvier 2021

Date : Mercredi 27 janvier 2021
Lieu : Halle polyvalente à Corminboeuf

Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive ;
- M. Mathieu Loup, Conseiller juridique.

Préposée au procès-verbal :

- Mme Corinne Copt, Conseillère juridique.

Présences :

Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Gilles de Reyff, Vice-Syndic de la Commune de Givisiez ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la Commune de Belfaux ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la Commune de Corminboeuf ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly ;
- Mme Belkiz Balçin, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Michel Moret, Syndic de la Commune d'Avry ;
- M. Bernard Chassot, Commune de Matran ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la Commune de Fribourg.

Délégué·e-s de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Muriel Besson Gumy, Commune de Belfaux ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- M. Olivier Carrel, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- M. Julien d'Agostini, Commune de Marly ;
- Mme Antoinette de Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- M. Simon Gabaglio, Commune de Matran ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- Mme Chantal Hayoz, Commune d'Avry ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;
- M. Eric Mennel, Commune de Givisiez ;
- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;

- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Christian Vorlet, Commune de Corminboeuf.

Observateurs :

- M. Jean-Luc Kuenlin, Syndic de la Commune de Pierrafortscha ;
- M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal de la Commune de Neyruz.

Mandataires :

- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- M. Denis Boivin, BDO SA.

Invités :

- M. Didier Castella, Conseiller d'Etat directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) ;
- M. Samuel Russier, Secrétaire général de la DIAF.

Presse :

- Mme Regula Saner, Freiburger Nachrichten ;
- M. Patrick Chuard, La Liberté.

Excusé-e-s :

- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020
2. Informations du Comité de pilotage
3. Gouvernance des régions fribourgeoises – Présentation de l'état des réflexions

Par Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), Didier Castella.

4. Approbation du budget 2021 de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :
 - a) Présentation du budget 2021 ;
 - b) Message du Comité de pilotage sur le budget 2021 ;
 - c) Discussion et approbation ;
5. Divers

M. le Président ouvre la séance à 19h35 en saluant les membres présents. Il salue en particulier la présence de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et de son Secrétaire général, M. Samuel Russier.

M. le Président laisse la parole à **Mme Anne-Elisabeth Nobs**, Syndique de la Commune de Corminboeuf. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** dit son plaisir d'accueillir l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg et regretter de n'avoir pu organiser un apéritif en raison de la situation sanitaire. Elle souhaite une bonne soirée et un bon débat aux membres présents.

Aucune remarque, ni objection, ne sont formulées quant au mode de convocation et à l'ordre du jour proposé.

M. Matthieu Loup rappelle les mesures sanitaires à respecter.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020

Le procès-verbal du 23 septembre 2020 est approuvé sans remarque et à l'unanimité, avec remerciements à son auteure, **Mme Angelika Greim**, pour sa rédaction.

2. Informations du Comité de pilotage

M. le Président revient sur la réponse du Conseil d'Etat au postulat des députés Michel Chevalley et Patrice Longchamp concernant la fusion du Grand Fribourg et la contribution financière supplémentaire de l'Etat. Il note que, dans sa réponse, le Conseil d'Etat défend les spécificités de la fusion du Grand Fribourg, plutôt que de promettre des soutiens à tous les projets.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président indique qu'un recours a été déposé au Tribunal fédéral contre la nouvelle loi sur les agglomérations (nLAgg), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, la demande d'effet suspensif ayant été rejetée. Il rappelle que la loi prévoit 2 délais importants, de 2 ans chacun :

- Délai au 1^{er} janvier 2023 : le Conseil d'Etat fixe le périmètre de la future Agglo
- Depuis la date de cette fixation : le Préfet du district le plus largement concerné, une fois le périmètre fixé, est chargé de piloter les travaux de mise sur pied de l'association de communes.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président observe que l'année 2021 est une année déterminante, car c'est la première fois que les citoyens pourront voter sur le projet de fusion. Le vote aura lieu commune par commune et les spécificités de chaque commune seront prises en compte. Il considère qu'il est primordial de permettre à la population de prendre sa décision en connaissance de cause et de garantir une bonne participation au scrutin. Pour faire vivre le débat démocratique, la parole sera donnée tant aux tenants qu'aux opposants au projet de fusion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président expose l'état des démarches. Suite à une rencontre récente avec le Conseil d'Etat, la prolongation pour la remise de la convention de fusion a été octroyée pour le 22 juin 2022. Il présente le calendrier 2021.

M. Nicolas Schmidt demande la parole. Il interroge sur le fait que les points presse pour présenter les papiers de position des Groupes de travail ad-hoc soient prévus avant la validation par l'Assemblée constitutive.

M. le Président mentionne tout d'abord le principe de transparence, ainsi que le fait que des échanges auront eu lieu en amont avec le COPIL. Il indique ensuite que les documents sont publics dès leur envoi avec la convocation à l'Assemblée constitutive et que la presse en aura donc connaissance avant que l'Assemblée constitutive ne se prononce à leur sujet. Il rappelle enfin que c'est le même procédé que celui qui avait été mis en place avant la consultation publique du printemps 2019.

Mme Christel Berset remarque que le Message du Comité du pilotage indique encore la date du 1^{er} janvier 2023 pour l'entrée en vigueur de la fusion et non celle du 1^{er} janvier 2024 évoquée.

M. le Président indique qu'il ne s'agit pas d'une erreur et que le terme en 2023 reste toujours possible. La question relève d'un choix politique, à savoir une entrée en vigueur de la fusion en 2023 en milieu de législature ou en 2026 en fin de législature. Cette question n'a pas encore été débattue.

3. Gouvernance des régions fribourgeoises – Présentation de l'état des réflexions - Par Monsieur le Conseiller d'Etat directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), *Didier Castella*

M. le Président passe la parole à **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** pour la présentation de l'état des réflexions menées par la DIAF sur la Gouvernance des régions fribourgeoises.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella indique qu'il s'agit d'un exposé de réflexions en cours. En résumé, il explique que durant les 20 dernières années, beaucoup de communes ont fusionné. Elles sont ainsi passées de 242 à 133, et depuis quelques semaines à 128. En parallèle, la population par commune a été multiplié par 5 et le nombre d'associations de communes a explosé. En bref, le nombre de communes diminue alors que le nombre d'associations de communes augmente.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella relève que la situation est complexe pour le citoyen. En effet, ce dernier se trouve devant un choix cornélien lorsqu'il doit définir à qui il doit s'adresser pour obtenir les prestations prévues.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella présente les 4 rapports qui ont été élaborés. Il insiste sur le dernier rapport Mahon/Defago qui arrive aux mêmes conclusions que la DIAF. Il présente les trois modèles théoriques établis par la DIAF, à savoir :

- (i) les fusions de communes, telles que les projets du Grand Fribourg et de Bulle. Il observe que ce modèle engendre le risque de la perte de proximité avec le citoyen ;
- (ii) le renforcement des associations de communes ;
- (iii) le modèle mixte qui laisse l'autonomie aux communes de choisir le modèle qui leur convient.

Finalement, **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** présente le calendrier du projet. Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal. La parole est donnée :

Mme Antoinette de Weck demande de réexpliquer le système mixte qui a la préférence du Conseiller d'Etat.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella réexplique les différents modèles.

M. Nicolas Schmidt revient sur les associations de communes en les comparant à l'Agglo, qui pourrait, à futur, être très semblable à une association de communes.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella indique que l'Agglo pourrait effectivement être une association de communes. Il rappelle que les associations de communes ont été créées car nécessaires pour les besoins de gouvernance. Au vu de l'évolution, il convient de revoir les modèles à présent.

Mme Christa Mutter fait état du développement des associations de communes et de la fin de l'Agglomération institutionnelle. Elle insiste sur le besoin de transparence et le déficit démocratique des associations de communes.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella rappelle que le projet est en discussion et qu'il est attendu les retours des communes, afin d'intégrer leurs remarques au projet.

M. le Président précise qu'une motion relative à la modification de la loi sur les communes a été récemment acceptée et qu'elle pourrait avoir une influence sur ce débat.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella abonde dans le même sens. Il insiste sur le fait que les réflexions sur la gouvernance régionale ont la priorité.

M. Simon Gabaglio demande si le modèle mixte ne permet de choisir qu'un des deux modèles.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella explique que tous les modèles sont possibles.

Mme Christel Berset remercie **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** pour la présentation qui montre que pour avoir une gouvernance plus efficiente au niveau régional et local, il faut simplifier l'organisation des collectivités publiques. Elle relève que la compétence décisionnelle attribuée aux législatifs communaux est très faible, voire nulle en ce qui concerne les questions d'aménagement du territoire. Elle demande si le processus de fusion du Grand Fribourg pourrait être un accélérateur qui permettrait de réviser la loi sur les communes en vue de donner plus de compétences aux législatifs communaux.

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella informe que la discussion est ouverte. Il convient de travailler sur la gouvernance régionale pour que l'autonomie reste dans les communes et que ces dernières puissent continuer à accomplir ces tâches.

M. le Président remercie le **M. Conseiller d'Etat Didier Castella** pour la discussion et la présentation.

4. Approbation du budget 2021 de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg

a) Présentation du budget 2021

M. le Président présente le budget 2021.

Renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal, ainsi qu'aux différents documents annexés à la convocation.

b) Message du Comité de pilotage du le budget 2021 :

M. le Président présente le message du CoPil sur le budget 2021.

Renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal, ainsi qu'aux différents documents annexés à la convocation.

c) Discussion et approbation :

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Carrel remercie pour le travail effectué sur le budget. Il revient sur le poste 11 (manifestations, séances d'information) et relève que les CHF 40'000.- ne correspondent pas à ce qui

avait été présenté en fin d'année dernière. Il estime que ce point dépasse le but qui a été assigné par l'Etat à l'Assemblée constitutive. Par ailleurs, dans le cadre de la pandémie, les budgets communaux seront affectés. Aussi, dans ces circonstances, il conviendrait de réduire la voilure. Par conséquent, il propose de supprimer les CHF 40'000.- du budget au bénéfice des communes.

M. Simon Gabaglio rejoint la proposition de **M. Olivier Carrel**. Il rappelle qu'il a pris l'engagement de représenter et d'informer la population de sa commune, mais qu'il n'a pas participé au processus dès le début puisqu'il n'a rejoint l'Assemblée constitutive que par la suite. Il suit l'amendement de **M. Olivier Carrel** et, en cas de refus, propose que ce budget soit alloué aux aspects critiques/négatifs du projet, notamment à ce que les communes peuvent perdre.

M. Nicolas Schmidt soutient la proposition de **M. Olivier Carrel**. Il demande une certaine neutralité dans l'information surtout dans le journal de la fusion. Il souhaite éviter une campagne partisane. Il prend l'exemple des rapports explicatifs du Conseil fédéral lors des votations.

Mme Christa Mutter relève qu'il est singulier d'également indiquer les aspects négatifs du travail effectué alors que le but est de porter le projet. Par conséquent, elle défend le budget initial, afin de faire le travail de communication de l'Assemblée constitutive.

Mme Christel Berset abonde dans le sens de **Mme Christa Mutter**. Elle relève que le canal de communication doit être défini par la suite et défend une certaine neutralité dans l'information.

M. Olivier Carrel indique que sa proposition n'est pas liée au contenu, mais que les CHF 40'000.- n'apportent rien au public. Par conséquent, ces deniers publics devraient être alloués à un autre poste.

M. Marcel Jaquier abonde dans le sens de **Mmes Christa Mutter et Christel Berset**. Il propose de voter en faveur du budget tel qu'il a été présenté.

M. le Président rappelle que le poste du budget alloué à la communication a été augmenté en janvier 2020 suite aux demandes expresses émanant de l'Assemblée d'améliorer la diffusion de l'information autour du projet de fusion. Il relève que le principe même de la communication est acquis et qu'un concept de communication a été discuté et validé par l'Assemblée constitutive. Il revient sur les objectifs de la consultation, à savoir (i) une décision en connaissance de cause, ce qui inclut la présentation des avantages et désavantages de la fusion et (ii) une bonne participation des citoyens. Au final, le but est de présenter le fruit du travail de l'Assemblée constitutive. **M. le Président** revient sur la notion de proximité. Il rappelle que toutes les communes n'ont pas de « centralité ». Il s'agit d'informer la population et d'indiquer où se trouvent les informations. Il se dit toutefois disposé à revoir l'allocation des CHF 40'000.- du poste 11, en tenant compte des remarques formulées ce jour.

Mme Lise-Marie Graden relève qu'il est difficile à 36 personnes de convaincre 80'000 personnes. Aussi, une petite aide (flyer par exemple) peut changer la donne. Elle rappelle qu'il s'agit de 50 cts par personne, ce qui correspond à 1 chocolat par personne. Il convient de ne pas négliger la promotion de la fusion.

M. Eric Mennel revient sur les travaux menés actuellement par les groupes de travail ad hoc. Il relève la phase importante de communication actuelle et trouverait regrettable de réduire ces ressources qui permettront de valoriser le travail qui a été fait.

M. le Président propose que les différentes remarques soient prises en compte pour affiner la communication.

M. Olivier Carrel maintient la proposition d'amendement.

Après discussion, l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

1. rejette la proposition d'amendement par 29 voix contre, 6 pour et 0 abstention ;
2. valide le budget 2021 proposé par le CoPil à l'unanimité, moins 2 abstentions.

5. Divers

M. Laurent Bronchi rappelle qu'il existe des attentes importantes sur la construction des nouvelles piscines. Plusieurs projets sont en bonne voie de réalisation. Il demande si la fusion et le budget en tiennent compte.

M. le Président donne la parole à **M. Christophe Maillard**

M. Christophe Maillard indique que le coût d'une piscine s'élève à environ CHF 25 mio.

M. le Président précise que les différents projets de construction de piscines se trouvent tous sur le territoire actuel des communes qui sont dans le projet de fusion.

M. Nicolas Schmidt considère que ces projets sont une opportunité pour les communes concernées de collaborer. Il appelle de son souhait d'aller déjà dans ce sens pour montrer l'implication dans le projet du Grand Fribourg.

M. le Président précise que des partenariats sont déjà en place.

M. Christophe Maillard indique que des échanges ont eu lieu entre les communes. Il informe que le projet de piscine à Marly serait également ouvert aux élèves du CO de Péroilles. Partant, les élèves de Villars-sur-Glâne, fréquentant le CO de Péroilles, en bénéficieraient également.

M. Thierry Steiert expose les différentes hypothèses projetées pour les piscines. Il y a différents paramètres à prendre en compte. Il relève que les projets de piscine doivent être distingués du projet de fusion. En effet, ces dernières attendent déjà depuis longtemps, ce qui n'empêche pas que des ententes naissent de ces différents projets.

M. le Président lève la séance à 21h27 en remerciant la Commune de Corminboeuf et le CoPil pour la préparation de cette Assemblée.

Fribourg, le 27 janvier 2021

Pour le procès-verbal : Corinne Copt



Annexe :

Présentation PowerPoint de la séance du 27 janvier 2021